

Winamax condamné à payer 400 000 € à un parieur !



Vincent Reynaert

Publié le 15 juillet 2025 . Lecture estimée : 4 min



Le 1er juillet 2025, le Tribunal judiciaire de Paris a tranché en faveur d'un parieur dans un litige l'opposant à l'opérateur Winamax. En jeu : plus de 400 000 € de gains issus de paris combinés sur des événements sportifs en direct.

Ce litige remonte à mars 2021. Un joueur opérant sur Winamax sous le pseudonyme *Treatyoself* avait enchaîné les paris gagnants, capitalisant notamment sur les paris en direct pour engranger plus de 400 000 euros en quelques jours. Une performance spectaculaire qui n'a toutefois pas conduit à un paiement automatique de la part de Winamax.

Estimant que certains des événements sélectionnés par le joueur ne comportaient plus d'aléa au moment du placement des mises – en raison notamment de décalages de diffusion de plusieurs secondes – Winamax a décidé de bloquer les gains et de porter l'affaire en justice.

La lecture de cet article est réservée aux membres

[Abonnez-vous gratuitement](#) ou [connectez-vous](#)

Envie de lire la suite ?

Créez gratuitement votre profil Les Enjeux !

- Accédez à 100% du contenu Les Enjeux
- Recevez une newsletter éditoriale tous les mardis
- Restez au contact de l'évolution des Enjeux

[Je crée mon profil](#)

Déjà abonné ?

Connectez-vous :

Adresse E-mail *

Mot de passe *

[Mot de passe oublié ?](#)

Connexion